



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Office de l'intégration et de l'action sociale  
Section Aide aux victimes

## Aide aux victimes : demande de prestations financières

Vous souhaitez déposer une demande de prestations financières auprès de l'autorité cantonale chargée de l'aide aux victimes. Afin que nous puissions traiter votre requête dans les meilleurs délais, nous vous prions de remplir entièrement et précisément le présent formulaire.  
Vos réponses seront traitées de manière confidentielle.

Vous pouvez demander une

- **contribution aux frais pour l'aide à plus long terme fournie par un tiers,**
- **indemnisation,**
- **réparation morale.**

Les données générales doivent être indiquées pour chaque requête. Les informations spécifiques sont à préciser selon la demande. Vous pouvez soit imprimer le questionnaire et le remplir à la main, soit le compléter en ligne puis l'imprimer (n'oubliez pas de le sauvegarder sur votre ordinateur si vous souhaitez interrompre la rédaction et reprendre plus tard).

Veillez ensuite le retourner accompagné des annexes requises, dûment **daté et signé**, à l'adresse suivante :

**Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne**  
**Office de l'intégration et de l'action sociale**  
**Section Aide aux victimes**  
**Rathausplatz 1**  
**Case postale**  
**3000 Berne 8**

Les centres de consultation LAVI vous conseillent et vous soutiennent gratuitement dans ces démarches.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'aide aux victimes dans le canton de Berne (y c. la liste des centres de consultation) sur Internet : [www.be.ch/dssi](http://www.be.ch/dssi) > Thèmes > Social > Aide aux victimes d'infractions.

## 1. Informations concernant la personne requérante<sup>1</sup>

La personne présentant la demande est

- la victime elle-même  
 un·e proche de la victime, à savoir<sup>2</sup> :

### 1.1 Données personnelles

Nom

Prénom

Rue/n°

NPA/lieu

Adresse de correspondance

- Identique à l'adresse de résidence  
 Autre :

Téléphone

Adresse électronique

Date de naissance

Nationalité

Activité professionnelle/autre activité

### 1.2 Représentation

La personne requérante

- n'est pas représentée  
 est représentée par (p. ex. ses parents<sup>3</sup>, un·e avocat·e) :

➔ Joindre la procuration<sup>4</sup> ou l'acte de nomination<sup>5</sup>

Nom

Prénom

Rue/n°

NPA/lieu

Téléphone

Adresse électronique

<sup>1</sup> Prière de remplir un formulaire par personne.

<sup>2</sup> Épouse ou époux, concubine ou concubin, enfant, mère, père ou autre personne ayant une relation étroite avec la victime et souhaitant faire valoir ses propres droits

<sup>3</sup> Les enfants capables de discernement peuvent déposer une demande sans représentation légale.

<sup>4</sup> P. ex. procuration d'une avocate ou d'un avocat

<sup>5</sup> En cas de curatelle ou de tutelle

**1.3 Avez-vous pris contact avec un centre de consultation LAVI ?**

- Non  
 Si oui, lequel ?

Interlocutrice ou interlocuteur	
---------------------------------	--

**2. Infraction/auteur de l'infraction**

**2.1 Lieu de l'infraction** (ville et canton)

**2.2 Date**

**2.3 Déroulement de l'infraction**

**2.4 Auteur de l'infraction** (s'il est connu)

Nom

Prénom

Rue/n°

NPA/lieu

Date de naissance

**2.5 Une plainte pénale a-t-elle été déposée ou une procédure pénale a-t-elle été engagée ?**

Non

Oui, auprès de (police/ministère public/tribunal, lieu) :

**→ Joindre le dossier de la procédure pénale**

Procédure pénale close

**→ Joindre le jugement**

Avez-vous fait valoir des prétentions financières contre l'auteur de l'infraction lors de la procédure pénale ?

Oui

Si non, pourquoi ?

**2.6 Conséquences de l'infraction pour la personne requérante**

(conséquences matérielles, médicales ou psychologiques, besoin de protection, situation actuelle, etc.)

### 3. Demandes

#### 3.1 Demande de contribution aux frais pour l'aide à plus long terme fournie par un tiers

**Frais d'avocat<sup>6</sup>** pour

la procédure pénale

des vérifications concernant les assurances sociales

des vérifications concernant la responsabilité civile

la procédure de l'aide aux victimes (en cas de demandes d'indemnisation ou de réparation morale)<sup>7</sup>

Forfait

Note d'honoraires

**Frais de psychothérapie**

Nom de la ou du thérapeute :

➔ **Joindre la prescription médicale pour une psychothérapie pratiquée par une ou un psychologue**

**Frais pour d'autre(s) thérapie(s)**

À savoir :

Nom de la ou du thérapeute :

➔ **Joindre le rapport de thérapie<sup>8</sup> (formulaire 3a ou 3b)**

**Frais médicaux**

Montant en francs :

Type de frais :

Nom de la ou du médecin :

**Logement d'urgence** (p. ex. maison d'accueil pour femmes, hôtel, maison d'accueil pour hommes)

Montant en francs :

Adresse :

Durée (de/à) :

Nombre d'adulte(s) :

Nombre d'enfant(s) :

**Contribution à l'entretien**

Montant en francs :

Durée (de/à) :

Motif :

**Autres frais** (p. ex. déplacement, traduction, déménagement ou protection)

Montant en francs :

Type de frais :

➔ **Joindre justificatifs, décomptes et factures pour chaque prestation demandée**

Remarques complémentaires :

<sup>6</sup> La garantie de participation aux frais d'assistance juridique est en règle générale octroyée à raison de 15 heures au maximum (art. 4, al. 1 de l'ordonnance cantonale du 28 avril 2010 sur l'aide aux victimes d'infractions, OCAVI ; RSB 326.111). Il est recommandé de déposer au préalable une demande d'assistance judiciaire gratuite si celle-ci est susceptible d'être accordée.

<sup>7</sup> Conformément à l'article 4, alinéa 4 OCAVI, le forfait octroyé pour les dépens s'élève de 500 à 800 francs. Si les dépenses sont supérieures, il y a lieu d'en indiquer les motifs et de fournir des justificatifs sur le revenu et la fortune de la personne requérante.

<sup>8</sup> Formulaire disponible sous [www.be.ch/dssi](http://www.be.ch/dssi) > Services numériques et prestations > Formulaire, demandes et autorisations par structure organisationnelle > Formulaire, demandes et autorisations de l'Office de l'intégration et de l'action sociale > Aide aux victimes d'infractions

### 3.2 Demande d'indemnisation

#### 3.2.1 Demande déposée à titre provisionnel

La demande d'indemnisation est déposée à titre provisionnel pour garantir le respect du délai de péremption et sera chiffrée ultérieurement.

Description des dommages (obligatoire) :

#### 3.2.2 Indemnisation

Un jugement a-t-il été prononcé concernant l'indemnisation ?

Oui

Jugement du :  
Montant en francs :

Oui, mais

La demande d'indemnisation a été rejetée.  
 Renvoi à agir par la voie civile

Non

La procédure pénale est encore pendante.  
 Aucune demande n'a été déposée.  
Motif :

Montant de l'indemnisation demandée : francs

Pour les postes de dommages suivants :

Perte de gain francs

Frais d'ensevelissement francs

Frais d'entretien francs

Autres dommages<sup>9</sup> : francs

**Montant total francs**

→ Joindre le jugement et les factures pour chacun des postes mentionnés ci-dessus

Justification :

#### 3.2.3 Provision

À remplir uniquement en cas de demande de provision pour indemnisation.

Après un examen sommaire de la demande d'indemnisation, une provision est accordée à la victime lorsque cette dernière a besoin d'une aide pécuniaire d'urgence et lorsqu'il n'est pas possible de déterminer dans un bref délai, avec une certitude suffisante, les conséquences de l'infraction<sup>10</sup>.

Montant de la provision demandée : francs

Justification (obligatoire) :

<sup>9</sup> Les demandes de prise en charge de frais d'avocat sont traitées comme demandes de contribution aux frais pour l'aide à plus long terme fournie par un tiers (voir point 3.1).

<sup>10</sup> Article 21 de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (loi sur l'aide aux victimes, LAVI ; RS 312.5)

### 3.3 Demande de réparation morale

#### 3.3.1 Demande déposée à titre provisionnel

La demande de réparation morale est déposée à titre provisionnel pour garantir le respect du délai de péremption et sera chiffrée ultérieurement.

#### 3.3.2 Réparation morale

Un jugement a-t-il été prononcé concernant la réparation morale ?

Oui

Jugement du :  
Montant en francs :

Oui, mais

La demande de réparation morale a été rejetée.  
 Renvoi à agir par la voie civile

Non

La procédure pénale est encore pendante.  
 Aucune demande n'a été déposée.  
Motif :

Montant de la réparation demandée

francs

Justification<sup>11</sup> :

**→ Joindre le jugement et le rapport de la ou du médecin/de la ou du thérapeute<sup>12</sup>**

<sup>11</sup> Description des atteintes à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle subies du fait de l'infraction (notamment conséquences sur la qualité de vie)

<sup>12</sup> Le rapport doit préciser le type et la gravité des lésions corporelles ou de l'atteinte à l'intégrité psychique subies et renseigner sur le traitement nécessaire de même que sur les séquelles.  
Il convient en particulier de mentionner, le cas échéant, la durée de séjour à l'hôpital, de décrire le processus de guérison et d'indiquer la durée et le taux d'une éventuelle incapacité de travail.

#### 4. Prestations de l'auteur de l'infraction ou de tiers (subsidiarité)

##### 4.1 Prestations de l'auteur de l'infraction

Avez-vous fait part de vos prétentions à l'auteur de l'infraction ?

➔ Joindre les justificatifs

Si oui, comment ?

Si non, pourquoi ?

L'auteur de l'infraction a-t-il déjà versé des prestations ?

Si oui, pour quoi et quel montant ?

Si non, pourquoi ne paie-t-il pas ?

##### 4.2 Prestations de tiers (frais d'avocat)

###### 4.2.1 Assistance judiciaire gratuite

Avez-vous demandé des prestations d'assistance judiciaire gratuite ?

➔ Joindre les justificatifs

Oui, les prestations ont été accordées.

Oui, mais les prestations ont été refusées.

Oui, mais la demande est encore pendante.

Si non, pourquoi ?

###### 4.2.2 Assurance de protection juridique

Disposez-vous d'une assurance de protection juridique ?

Si oui, laquelle ?

➔ Joindre les justificatifs

Non

En l'espèce, l'assurance de protection juridique vous a-t-elle déjà versé des prestations ?

Si oui, de quel montant ?

francs

➔ Joindre les justificatifs

Si non, pourquoi ?

La procédure auprès de l'assurance de protection juridique n'est pas encore close.

La demande a été rejetée.

➔ Joindre les justificatifs

Aucune demande n'a été déposée.

Motif :

### 4.3 Caisse-maladie

Auprès de quelle caisse-maladie êtes-vous assuré-e pour l'assurance de base ?

Avez-vous une assurance complémentaire ?

→ Joindre les polices d'assurance

Si oui, auprès de quelle caisse ?

Non

La caisse-maladie ou l'assurance complémentaire vous ont-elles déjà versé des prestations en l'espèce ?

Si oui, de quel montant ?

francs

→ Joindre les justificatifs

Si non, pourquoi ?

La procédure auprès de la caisse-maladie ou de l'assurance complémentaire n'est pas encore close.

La demande a été rejetée.

→ Joindre les justificatifs

Aucune demande n'a été déposée.

Motif :

### 4.4 Centre de consultation (aide immédiate)

Un centre de consultation LAVI a-t-il déjà versé des prestations en l'espèce ?

Non

Oui, frais d'entretien

Oui, psychothérapie

Oui, autres frais (p. ex. représentation légale)

Si oui, nom du centre de consultation LAVI :  
Montant(s) :

francs

→ Joindre les justificatifs

### 4.5 Assurance-accidents

Auprès de quelle assurance-accidents êtes-vous assuré-e :

Numéro de police d'assurance :

En l'espèce, l'assurance-accidents vous a-t-elle déjà versé des prestations ?

Si oui, de quel montant ?

francs

→ Joindre les justificatifs

Si non, pourquoi ?

La procédure auprès de l'assurance-accidents n'est pas encore close.

La demande a été rejetée.

→ Joindre les justificatifs

Aucune demande n'a été déposée.

Motif :

#### 4.6 Autres assurances

D'autres assurances vous ont-elles déjà versé des prestations en l'espèce (p. ex. assurance-responsabilité civile, assurance-invalidité, assurance-chômage, assurance-vie, complémentaires) ?

Non

Si oui, quelle assurance ?  
Pour quel motif  
De quel montant ?

francs

➔ Joindre les justificatifs

Les prestations demandées auprès d'une autre assurance ont-elles été rejetées ?

Si oui, par quelle assurance :

➔ Joindre les justificatifs

#### 5. Situation personnelle

Le montant des prestations d'aide aux victimes (réparation morale exceptée) dépend de la situation financière de la personne requérante et, en règle générale, des personnes qui vivent avec elle. C'est la raison pour laquelle sa situation doit être clarifiée.

##### 5.1 État civil

célibataire

marié·e

partenaire enregistré·e

concubin·e depuis

veuve/veuf

séparé·e/divorcé·e

##### 5.2 Effectuez-vous une première formation ?

Oui

Non

**5.3 Faites-vous ménage commun avec d'autres personnes ?**

- Oui  
 Non

Personne(s) avec qui vous faites ménage commun :

	Nom	Prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Première formation
Épouse ou époux				<input type="checkbox"/>
Partenaire enregistré·e				<input type="checkbox"/>
Concubin·e				<input type="checkbox"/>
Parents				<input type="checkbox"/>
Enfant 1				<input type="checkbox"/>
Enfant 2				<input type="checkbox"/>
Enfant 3				<input type="checkbox"/>
Enfant 4				<input type="checkbox"/>
Frère ou sœur				<input type="checkbox"/>
Frère ou sœur				<input type="checkbox"/>
Autre				<input type="checkbox"/>

## 6. Coordonnées bancaires ou postales

Les prestations d'aide aux victimes à l'intention de la personne requérante doivent être versées sur le compte suivant :

IBAN	
Titulaire du compte	

Les prestations d'aide aux victimes (frais d'avocat) doivent être versées sur le compte suivant :

IBAN	
Titulaire du compte	<b>→ Joindre le bulletin de versement</b>

## 7. Autorisation de renseigner et signature

### 7.1 Autorisation de renseigner

(nom, prénom de la personne requérante), né·e le \_\_\_\_\_,

(ou sa/son représentant·e) autorise les assurances sociales et privées concernées (notamment assurance-accidents, assurance-invalidité et assurance-maladie), la caisse de compensation chargée de verser les prestations complémentaires, les autorités fiscales, les services sociaux ainsi que les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte à fournir à l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) les documents et informations indispensables à l'examen des prétentions et du droit à des prestations dans la procédure de l'aide aux victimes. À cette fin, les parties concernées sont déliées du secret professionnel ou libérées de l'obligation contractuelle de garder le secret.

(Lieu et date)

(Signature de la personne requérante  
ou de sa/son représentant·e)

### 7.2 Libération du secret professionnel

(nom, prénom de la personne requérante), né·e le \_\_\_\_\_,

(ou sa/son représentant·e) délie les médecins et thérapeutes traitants du secret professionnel et les autorise à rendre rapport à l'OIAS et à lui fournir les documents requis concernant l'infraction survenue le \_\_\_\_\_ (date de l'infraction).

(Lieu et date)

(Signature de la personne requérante  
ou de sa/son représentant·e)

### 7.3 Signature

La personne soussignée a pris connaissance du fait que l'OIAS est habilité, si le traitement de l'affaire le nécessite, à consulter les dossiers des autorités d'instruction et des tribunaux<sup>13</sup>.

La personne soussignée certifie avoir rempli le présent formulaire de manière véridique et a pris acte du fait qu'elle peut être tenue de fournir à l'OIAS d'autres informations et documents dont ce dernier pourrait avoir besoin pour statuer sur la demande. En cas de non-respect de l'obligation de collaborer, aucune prestation n'est accordée.

---

(Lieu et date)

---

(Signature de la personne requérante  
ou de sa/son représentant-e)

---

### 8. Copies

La personne soussignée consent

à ce que des **copies** de la garantie de participation aux frais de psychothérapie soient transmises à la ou au thérapeute.

à ce que des **copies** des garanties de participation aux frais et des décisions soient envoyées au centre de consultation compétent (voir point 1.3).

---

---

<sup>13</sup> Article 10 de la loi du 2 septembre 2009 portant introduction de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LiLAVI ; RSB 326.1)

## 9. Documents à remettre

Obligatoire (pour toutes les prestations)	En complément en cas de demandes d'indemnisation et d'aide à plus long terme fournie par un tiers
<input type="checkbox"/> Procuration (de l'avocat·e ou d'une autre personne habilitée) ou acte de nomination de la curatrice ou du curateur ou de l'autorité de tutelle	<input type="checkbox"/> Attestation de soutien du service social <b>ou</b> <input type="checkbox"/> Dernière <u>décision de taxation fiscale</u> définitive de la personne requérante (pas la déclaration d'impôt) <b>et</b>
<input type="checkbox"/> Plainte pénale ou jugement pénal	<input type="checkbox"/> Dernière décision de taxation fiscale définitive de l'épouse ou de l'époux, de la concubine ou du concubin ou des parents <sup>14</sup>
<input type="checkbox"/> Rapport de la ou du médecin, de l'hôpital et de la ou du thérapeute	<b>ou</b> <input type="checkbox"/> Justificatifs concernant le revenu et la fortune actuels <sup>15</sup>
<input type="checkbox"/> Certificat médical relatif à l'incapacité de travail	<input type="checkbox"/> Justificatifs relatifs aux différents postes de dommages
<input type="checkbox"/> Bulletin de versement	<input type="checkbox"/> Justificatifs relatifs aux prestations d'assurances demandées
<input type="checkbox"/> Justificatifs relatifs aux prestations du centre de consultation (aide immédiate)	

<sup>14</sup> Décision de taxation fiscale des parents de la personne requérante, s'ils vivent sous le même toit et que cette dernière est mineure ou accomplit une première formation.

<sup>15</sup> Dans la mesure où les données diffèrent de celles figurant dans la dernière décision de taxation fiscale.